

Juin 2024
Concours - 2

Avis de publication

ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE SESSION 2025

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, 32 rue Lavalard à AMIENS, organise l'examen professionnel pour l'accès au grade

d'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

*réservé aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois
**des Adjoints techniques territoriaux,
ou des Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
ou des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).***

Les dates prévisionnelles des épreuves, qui se dérouleront dans la Somme, sont les suivantes :

Epreuve écrite : jeudi 23 janvier 2025

Epreuve orale : avril-mai 2025.

CONDITIONS D'ACCES

CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel d'Agent de maîtrise territoriale, par voie de promotion interne, est ouvert :

- aux **Adjoints techniques territoriaux** ou aux **Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement**, comptant au moins **sept ans de services effectifs** dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques,
- ou aux **Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles** comptant au moins **sept ans de services effectifs** dans leur cadre d'emplois.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Conformément aux dispositions des articles 16 et 21 du décret n° 2013-593 prévoyant que les candidats peuvent subir les épreuves au plus tôt 1 an avant de remplir les conditions, **pour la session 2025** peuvent donc s'inscrire à l'examen professionnel :

- les Adjoints techniques territoriaux ou les Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant **au moins six ans** de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques, **au 1er janvier 2025**,
- ou les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant **au moins six ans** de services effectifs dans leur cadre d'emplois, **au 1er janvier 2025**.

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DE PROMOTION INTERNE

Les fonctionnaires mentionnés ci-dessus **admis à l'examen professionnel** peuvent être recrutés en qualité d'Agents de maîtrise territoriale à raison d'un recrutement pour deux nominations prononcées au titre du 1° de l'article 6 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 dans la collectivité ou l'établissement ou l'ensemble des collectivités et établissements affiliés à un centre de gestion.

.../...

L'inscription sur la liste d'aptitude de promotion interne ne peut intervenir qu'au vu des attestations établies par le CNFPT précisant que l'agent a accompli, dans son cadre d'emplois ou emploi d'origine, la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.

MODALITES D'INSCRIPTION

1^{ère} étape : LA PREINSCRIPTION

La période de préinscription en ligne ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée du **mardi 3 septembre 2024** au **mercredi 9 octobre 2024** inclus, dernier délai.

Les candidats doivent se préinscrire durant cette période et avant le **mercredi 9 octobre 2024 minuit** :

- soit sur le site Internet **www.cdg80.fr**, rubriques :
 - . « Vous voulez passer un concours ou un examen »,
 - . « Calendrier/Préinscription »,
 - . « Le calendrier et la préinscription aux concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Somme ».
- soit directement sur le site **www.concours-territorial.fr**

➤ **Aucune préinscription en ligne ne sera possible après cette date**

Cette préinscription ne constitue pas une inscription définitive. Elle permet aux candidats de compléter leur dossier en ligne puis de l'imprimer. Le Centre de Gestion de la Somme ne validera l'inscription des candidats **qu'à réception de leur dossier signé accompagné des justificatifs demandés.**

Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent obtenir un dossier d'inscription auprès du Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard, CS 12604, 80026 AMIENS CEDEX 1 :

- en le retirant sur place, du **mardi 3 septembre 2024** jusqu'au **mercredi 9 octobre 2024, avant 17 h 00**, délai de rigueur,
- en adressant, en courrier simple, leur demande de dossier du **mardi 3 septembre 2024** jusqu'au **mercredi 9 octobre 2024 inclus, dernier délai, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe faisant foi** (joindre obligatoirement une enveloppe grand format (22,5 x 32 cm) libellée à leurs nom et adresse et timbrée à **2,58 €** pour l'envoi du dossier).

➤ **Toute demande de dossier effectuée hors des délais ainsi fixés sera rejetée.**

**Les demandes de dossier d'inscription sollicitées
par téléphone, télécopie ou messagerie électronique ne seront pas prises en compte.**

2^{ème} étape : LE DEPOT DU DOSSIER

La période de dépôt des dossiers d'inscription est fixée du **mardi 3 septembre 2024** au **jeudi 17 octobre 2024** inclus, date de clôture de dépôt des dossiers.

Les dossiers, **dûment complétés, signés et accompagnés des justificatifs demandés**, doivent être :

- déposés à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard à AMIENS jusqu'au **jeudi 17 octobre 2024, avant 17 h 00**, délai de rigueur.
- adressés par courrier au Centre de Gestion de la Somme, 32 rue Lavalard, CS 12604, 80026 AMIENS CEDEX 1, jusqu'au **jeudi 17 octobre 2024 inclus, dernier délai** :
 - . en courrier simple, le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe **faisant foi**.
 - . en courrier recommandé, la date de dépôt auprès des services de la Poste ou du prestataire, mentionnée sur l'imprimé recommandé et/ou sur le listing informatique produit par la Poste ou le prestataire, **faisant foi**.

➤ **Tout dossier d'inscription parvenu au-delà des délais ainsi fixés sera rejeté.**

**Les dossiers d'inscription retournés
par télécopie ou messagerie électronique ne seront pas pris en compte**

NB : Toute correspondance relative à une demande de dossier ou tout dossier parvenu au Centre de Gestion de la Somme hors délais sera systématiquement refusé quel qu'en soit le motif (**affranchissement insuffisant, adresse erronée, ...**).

Le 24 juin 2024